

Zeitschrift:	Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber:	Le messager suisse
Band:	21 (1975)
Heft:	7-8
 Artikel:	Présence de la Suisse en France
Autor:	Lombard, René
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-848778

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Présence de la Suisse en France

par René Lombard

M. Louis Guisan
chez les Suisses de France

Une semaine de contacts et de rencontres a mis le point d'orgue au voyage que M. Louis Guisan, conseiller d'Etat vaudois, a fait en France comme président de la Commission des Suisses de l'étranger de la Nouvelle Société Helvétique. Du 7 avril au 17 mai, un itinéraire quasiment ininterrompu lui a fait parcourir, à partir de Lyon, les régions de l'ouest et du sud-ouest, sans oublier sa participation au Congrès des Suisses de France, fin avril à Nancy. L'année dernière, il avait visité l'autre moitié de la France, soit le sud et l'est, pour y prendre contact également avec les sociétés suisses.

Le programme de M. Guisan dans la capitale lui a permis d'apprécier la diversité de la colonie suisse, forte encore de quelque 30.000 personnes pour la région parisienne seulement. Il a vu aussi bien des artistes dans leurs ateliers, et des gens de lettres, que les industriels et les hommes d'affaires du « Club helvétique ». Il a rencontré à Issy-les-Moulineaux les vieux de la maison de retraite, et les malades de l'hôpital suisse. A la cité universitaire, les étudiants du pavillon suisse construit par Le Corbusier. Au cercle commercial suisse, les élèves du très moderne laboratoire de langues de l'école suisse. Il a participé à l'assemblée générale de la Fédération des sociétés suisses de Paris, dont il était l'hôte, à celle de la Chambre de commerce suisse en France, et aux réceptions organisées en son honneur par notre représentation diplomatique et culturelle.

Dans la salle de l'Office suisse du tourisme, « Porte de la Suisse », il a fait un exposé sur les problèmes de l'actualité suisse, ouvert à toute la colonie, et a répondu aux questions de nos compatriotes.

A cette occasion s'est ouvert un débat sur les droits politiques des Suisses de l'étranger, à propos du récent message du Conseil fédéral au Parlement concernant la loi d'exécution de l'article 45 de la Constitution. Ce débat a souligné l'intérêt qu'ont les Suisses de France pour un exercice libéral de leur droit de vote en Suisse. Plusieurs intervenants ont émis le point de vue que le projet actuel était insuffisant. Pour l'un d'eux il n'est qu'un « os à ronger » donné aux Suisses de l'étranger. On reproche notamment au projet de créer une discrimination, en permettant aux seuls Suisses qui en auront les moyens de se rendre en Suisse pour voter. Plusieurs voix souhaitent l'institution du vote par correspondance.

Certains se demandent si la participation des Suisses à l'étranger à des scrutins en Suisse mérite une loi spéciale. A quoi M. Guisan répond que si l'on attendait la révision de la loi générale, les Suisses de l'étranger risqueraient d'attendre plus longtemps. Il expose le point de vue de la commission qu'il préside et selon lequel, moyennant la suppression de l'exigence d'une inscription avant chaque scrutin, et la possibilité de désigner la commune de son choix, la loi en préparation donne une satisfaction appréciable aux Suisses de l'étranger, et peut être considérée comme le maximum acceptable actuellement par les Suisses de l'intérieur.

« Cette question des droits politiques intéresse effectivement les Suisses de France », a déclaré M. Guisan à l'A.T.S. « Tant à Lyon qu'à Paris, on m'a interrogé à plusieurs reprises sur les modalités de leur exercice. Mais

pour des raisons juridiques et pratiques, la Commission des Suisses de l'étranger ne peut pas accorder une importance prioritaire à ce problème. Notre but est essentiellement d'être utile à nos compatriotes. S'ils entendent faire carrière à l'étranger, ils doivent aussi dans une certaine mesure s'y intégrer.

Notre organisation est là pour leur offrir un véhicule de contact et de relations avec le pays, notamment par l'envoi de journaux et de revues, et par la publication dans de nombreuses langues du « Messager Suisse ».

Les Suisses de l'étranger sont surtout préoccupés par les questions touchant à l'assurance vieillesse, ou à l'assurance maladie, s'ils veulent rentrer en Suisse, et par les obstacles à l'équivalence des diplômes scolaires et universitaires. Dans tous ces domaines, nous pouvons leur rendre des services concrets. Nous avons obtenu des résultats. Et je suis persuadé qu'aucun pays au monde ne fournit à ses ressortissants des services personnalisés, et privés, comme ceux de l'Organisation des Suisses de l'étranger.

M. Guisan se dit particulièrement satisfait d'avoir trouvé en France, en dépit du vieillissement de la colonie, des sociétés suisses nouvelles et actives, ainsi dans l'Eure, en Haute-Savoie et même en Corse.

Ce voyage parachève une randonnée mondiale. Elle a fait séjourner M. et M^{me} Guisan pendant une année au total à l'étranger. « Ces voyages avaient pour but de renseigner nos compatriotes, et de renseigner sur eux la Suisse, par des contacts directs. Nous aurions pu envoyer des questionnaires dans le monde entier, et faire dérouiller le tout par ordinateur. Le système que nous avons choisi me paraît meilleur » (A.T.S.).

Jung présenté à Paris

(A.T.S.) Dans le cadre du programme culturel helvétique présenté en permanence ce printemps à Paris, une nouvelle exposition originale a eu lieu à la salle « Porte de la Suisse », rue Scribe : « La vie et l'œuvre de C.-G. Jung ». Organisée par la Fondation Pro-Helvetia, et très différente de l'exposition du centenaire présentée à Zurich, elle comprend un grand nombre de photos, de textes et de reproductions d'autographes illustrant la carrière et le cheminement de la pensée du médecin zurichois, y compris sa rencontre avec Freud et, aussi, Adler.

Le traducteur français des œuvres de Jung, le docteur Roland Cahen, a enrichi cet ensemble par le prêt d'œuvres picturales de certains de ses patients, que les spécialistes considèrent comme du plus haut intérêt symbolique et esthétique. La présentation d'un film, où l'on voit Jung parler de lui-même, ainsi que des conférences du docteur Cahen, du docteur Pierre Solie et de Mme Affolder, ont contribué à mieux faire connaître Jung au public parisien.

« Michel la tendresse »

(A.T.S. - A.F.P.) Michel Simon qui vient de mourir à l'âge de 80 ans, était un des derniers monstres sacrés du 7^e art. Le « vieux lion » du cinéma français, dont Sacha Guitry proclamait : « C'est le plus grand acteur du monde », aura été jusqu'au bout ce vieil enfant sans âge qui « voulait bien mourir mais pas ne plus être aimé ». Misanthrope solitaire, anarchiste libertaire, à la tendresse ombrageuse mais débordante, Michel Simon, en 60 ans de carrière mouvementée, a joué dans 150 films et 100 pièces de théâtre. Hirsute et balbutiant, la voix traînante et en fausset, le jeu goguenard et sardonique, l'intonation coléreuse ou nuancée, inquiétante ou railleuse, excessif ou pudique, il incarna avec

un égal talent le grand bourgeois comme le clochard, Vautrin ou Faust, faisant dire à une de ses partenaires, Arletty : « Michel Simon, c'est un univers ».

De son vrai nom François Simon (son fils, célèbre acteur suisse, s'appelle ainsi), il est né le 9 avril 1895 à Genève, patrie d'un autre « écorché vif », hypersensible, Jean-Jacques Rousseau, « mon ami Jean-Jacques », son auteur favori, dont il hérita le goût de la nature et de la solitude, le délire de la persécution aussi.

Fils d'un charcutier (« j'adorais les bêtes et détestais le sang »), très tôt excessif, il manque se suicider à 15 ans devant le refus paternel de le laisser devenir clown.

Un peu plus tard, le jeune Simon quitte Genève pour Paris. Il est tour à tour boxeur, camelot, photographe, acrobate de music-hall, chanteur puis fait véritablement ses débuts au théâtre en 1920, dans la compagnie Georges Pitoeff avec « Embrassez-moi chérie ». Il joue Shakespeare, Pirandello, Bernard Shaw, puis c'est « Jean de la Lune », de Marcel Achard, ou sa pittoresque interprétation de « Clo-Clo » le rend célèbre. C'est l'époque aussi où il découvre le monde libre des mauvais garçons et des « bonnes filles » du quartier de la rue Saint-Denis à Paris auquel il restera fidèle toute sa vie.

Jean Choux le fait débuter au cinéma muet dans « La puissance du travail », mais c'est le cinéma parlant qui lui apporte la notoriété : version filmée de « Jean de la Lune », « Chienne Chienne » de Jean Renoir, « L'étalante » de Jean Vigo, « Boudou sauvé des eaux », encore de Renoir, où il trouve en 1932, son rôle préféré de clochard contes-tataire épris de liberté et de fraternité.

Désormais Michel Simon, sa crinière, sa carrure, sa gueule (plutôt laid, il dit de lui : « Je n'aime pas ma gueule ») sont familières au public. C'est en-

core « Drôle de drame » de Carné, avec Jouvet, Jean-Louis Barrault et Françoise Rosay, « Quai des brumes » (1938), toujours de Carné, « La beauté du diable » (1950) de René Clair avec Gérard Philippe.

Puis soudain son étoile subit une éclipse, accélérée par une grave maladie consécutive à une teinture de cheveux pour un rôle. Quelques échecs et dès lors personne n'ose prendre de risques avec lui. Amer, il déclare en 1965 : « Pour me relancer, il me faudrait une campagne de publicité comme pour une vieille marque de brillantine ». Michel Simon se croit persécuté, oublié et se terre avec ses animaux — des guenons et des perroquets — dans une vieille maison à Noisy-le-Grand près de Paris, demeure où vécut Courteline, Jarry et Alphonse Allais. Il songe à écrire ses mémoires, « mes colères », au titre symbolique, égrenant ses rancœurs et ses espoirs déçus, maudissant les hommes et la société, mais toujours capable d'une générosité insensée.

Et puis, à 72 ans, il refait une nouvelle carrière. Il suffit d'une pièce de René de Obaldia (« Du vent dans les branches de Sassafras ») et d'un film, « Le vieil homme et l'enfant » de Claude Berri. On retrouve Michel Simon génial monstre sacré, à la fois émouvant et « henaarme » au sens ubuesque du terme. Accueillant son nouveau succès avec détachement, il se produit aussi sur les scènes de music-hall avec un répertoire de chansons nostalgiques et populaires de l'entre deux-guerre.

A 80 ans, il demeurait le même être hypersensible, ingénue et rêveur sous une écorce rude. Il parlait surtout de son passé, « ce royaume des ombres », comme il disait. « Je ne peux plus regarder un de mes films, c'est un faire-part nécrologique, tous mes partenaires sont morts ». Ou bien il éclatait de rire en disant : « Un monstre sacré, moi ? Non, un monstre profane à la rigueur ».

Michel Simon, dont le dernier film, « L'ibis rouge » de Jean-Pierre Mocky sort à Paris, aimait à citer une phrase de Beethoven : « Je ne reconnaiss pas d'autre supériorité que celle de la honte ».

Le prix de la nouvelle à Corina Bille

La bourse Goncourt de la nouvelle pour un recueil publié en librairie a été décerné au cours de la foire internationale du livre de Nice à Corina Bille pour « La demoiselle Sauvage » (Bertil-Galland, Lausanne et Gallimard, Paris).

La bourse Goncourt, pour une nouvelle publiée dans un quotidien régional a été attribuée à Michel Rey pour « Julien lentement réveillé » (« Sud-Ouest », de Bordeaux).

Corina Bille, 63 ans, Valaisanne, épouse de l'écrivain suisse Maurice Chappaz, a commencé sa carrière en écrivant des poèmes et quelques romans, notamment « Le sabot de vénus » (1952). Mais son talent s'est surtout manifesté dans la nouvelle, dont elle a écrit plusieurs recueils comme « L'enfant aveugle » (1954) et « La fraise noire » (1967) (A.T.S./A.F.P.).

Un écrivain valaisan couronné

(A.T.S.) L'Académie française vient de couronner le dernier livre du chanoine écrivain valaisan Marcel Michelet, un livre intitulé « Une voix m'a parlé plus fort ». Cet ouvrage est consacré à la vie de la fondatrice et première prieure du Carmel du Paquier, Mère Marie-Agnès de l'Immaculée Conception. La religieuse est une valaisanne du nom d'Emma de Wolff.

Le chanoine Michelet, ancien président des écrivains valaisans, a reçu pour cette œuvre, de l'Académie française, le prix Juteau-Duvignaux.

C'est la cinquième fois que l'é-

crivain de Saint-Maurice est lauréat de l'Académie française. Les autres ouvrages couronnés sont l'Imitation de Jésus-Christ, Deux amours, Dieu sur les montagnes et le Lotus parfumé.

Plusieurs Suisses récompensés à Paris

Dans sa dernière session la société académique avec siège à Paris « arts-sciences-lettres » dont le délégué pour la Suisse est M. Fred Fay, artiste-peintre à Sion, a décerné divers diplômes et médailles à des Suisses tout particulièrement méritants dans les domaines les plus divers.

Une médaille d'or a été remise au sculpteur Willy Vuilleumier, de Genève, une médaille de vermeil à l'écrivain Roland Béguelin, de Delémont, au baryton Claude Gafner, de Territet ainsi qu'au docteur Léon de Preux, médecin à Sion.

Une médaille d'argent a été attribuée au docteur Marcel Duc, orthopédiste à Sion, Bernard Borcard, journaliste à Genève, Paul Cuttat, peintre et poète à Porrentruy, Henri Scolari, compositeur à Genève, M^e Anny Thiébaud-Schilstra, à Peseux-Neuchâtel.

Trois médailles de bronze ont été décernées soit à M. Paul Bertold, peintre et sculpteur à Montreux, Angelo de Luca, technicien à Sion ainsi qu'au caricaturiste Pen, à Sion.

D'autre part, dans le cadre du salon de « L'art libre » une médaille d'argent fut décernée au peintre John Paschoud, de Château d'Oex et une médaille de bronze au peintre John Orchinnard, à Genève. Notons que trente peintres et sculpteurs de notre pays seront invités par « L'art libre » à exposer à Paris en novembre de cette année. Enfin, vingt-cinq nouveaux candidats suisses seront proposés à « Arts-sciences-lettres » pour la session de printemps 1976 (A.T.S.).

Récompense

(A.T.S.) M. Marc Eigeldinger, professeur de littérature française à l'université de Neuchâtel, a reçu le prix Henri Mondor de l'Académie française. Ce prix, destiné à récompenser les écrivains perpétuant l'esprit et somme de Mallarmé, lui a été décerné pour l'ensemble de son œuvre poétique ainsi que pour ses travaux critiques sur la poésie française.

Distinction française pour Urs von Balthasar

A Paris, l'Académie des sciences morales politiques a reçu comme membre correspondant étranger, le professeur suisse Hans-Urs von Balthasar. On rappelle à cette occasion que le théologien de Bâle, aux vieilles origines lucernoises, comptait naguère parmi ses amis français l'écrivain Paul Claudel.

Accompagné de l'ambassadeur de Suisse, il a été accueilli à l'Institut de France au cours d'une séance où M. François-Xavier Ortoli, président de la commission de Bruxelles, a fait une communication sur l'intégration européenne (A.T.S.).

au poète vaudois

Charles Bory

nouveau prix

Après le grand prix international de la pensée et des arts français, le prix Maurice Rollinat, le prix Fabien Artigue des jeux floraux de Toulouse, le prix Gabriel Vicaire de la maison de la poésie de Paris et le prix Archon de l'Académie française, le poète vaudois Charles Bory vient de recevoir le grand prix de poésie de la Ville de Nice qui, décerné par l'alliance française, récompense une œuvre inédite.

Charles Bory est l'auteur, entre autres, de « Force d'être », « Paysage de la métamorphose », « La pierre et l'argile », « L'enfant soleil et la croix » (A.T.S.).